

Stratégie Locale de Gestion du Trait de Côte sur le territoire d'Auray Quiberon Terre Atlantique

Le territoire d'Auray Quiberon Terre Atlantique

Historiquement

- Intercommunalité récente créée au 1^{er} janvier 2014
- EPCI issu de la fusion de 4 communautés de communes et 4 communes « orphelines »

Actuellement

- 24 communes
- 89 000 habitants
- 521 km²
- 17 communes littorales-estuariennes et 2 îles
- 360 km de littoral
- 980 km de cours d'eau

Compétence GEMAPI

(Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

- Obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018
- 8 missions/items pris par AQTA
- Gouvernance morcelée et partagée
- Service GEMAPI créé en mai 2020 avec aujourd'hui 4,5 ETP dédiés à la compétence

Mission « PI »

- Vulnérabilité aux risques littoraux
- 2 ouvrages classés
- 1 PPRL (Plan de Prévention des Risques Littoraux) uniquement sur la commune de Carnac
- Pas de PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) prévu à court terme



La volonté de mener une stratégie locale de gestion du trait de côte

En 2019, sous l'égide de la Conférence Régionale Mer et Littoral Bretagne, la DREAL Bretagne et le Conseil Régional de Bretagne accompagnés par le CEREMA, ont lancé un **Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)** intitulé « Pour une gestion durable du trait de côte dans le cadre de l'adaptation des territoires maritimes au changement climatique ».

Au titre de sa compétence GEMAPI et avec l'appui du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan (PNR-GM) et la commune de Locmariaquer, **Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA) a répondu à cet AMI, consciente de la vulnérabilité de son territoire à forte dimension littorale.** En effet, les impacts potentiels d'évènements tempétueux ou d'élévation du niveau marin sur la Communauté de communes (que ce soit à court, moyen ou long terme) interrogent sur des questions de territoire fondamentales : populations et zones urbaines menacées, ruptures de continuité territoriale, adaptation des activités conchylicoles et agricoles, réflexion sur l'aménagement, l'urbanisme, le tourisme, l'économie, les infrastructures, réseaux, Lauréate, AQTA s'est ainsi accompagnée de 3 bureaux d'études pour mener cette démarche (EGIS, TANIT Consulting et IDEA Territoires).

Les objectifs portés par cette réflexion

Au-delà de poursuivre le travail engagé par le PNR en 2016 sur le sujet, cet AMI devait permettre à la Communauté de communes de disposer d'outils et de connaissances supplémentaires pour anticiper et gérer au mieux les risques littoraux, notamment avec l'objectif de :

- Protéger la population et les enjeux du territoire ;
- Sensibiliser et acculturer les acteurs locaux ;
- Repenser le développement et l'aménagement de l'EPCI.

Le calendrier de la démarche



Les difficultés rencontrées

- Retard dû à la pandémie de COVID-19 (décalage de 4 mois pour la réunion de lancement et 1 an pour les ateliers publics en raison des mesures sanitaires restrictives de l'époque)
- Volonté de grouper les 5 ateliers publics en 1 mois → calendriers à accorder entre les bureaux d'études et les élus référents ainsi que des mesures sanitaires liées à la COVID-19
- Prolongation après proposition de 2 ateliers supplémentaires
- Prolongation en raison du calendrier de validation par les instances communautaires AQTA